

n° 187

MARS
AVRIL
MAI
2008

1,37€

BULLETIN TRIMESTRIEL DES INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ECOLES ET P.E.G.C. DES HAUTS-DE-SEINE

- 3 **ÉDITORIAL**
- 3 **BANLIEUES**
Plan banlieue : faux espoirs...
- 4 **ÉDUCATION**
Refondation de l'école...
- 5 **PRIMAIRE**
Demandez le programme
- 6 **MATERNELLE**
Le mépris
- 7 **ÉDUCATION**
Stage de remise à niveau, heures de soutien... une autre vision de l'école
- 8 **COMMISSION ASH**
Actions et réflexions de l'ASH dans le 92
- 9 **FORMATION CAPA-SH**
Le CAPA-SH une épreuve!
- 10 **CONSEIL D'ÉCOLE**
Les conseils d'école pour informer
- 11 **BILAN**
Scolarisation des enfants handicapés : 3 ans après...
- 12-13 **FORMATION**
Revaloriser le métier par la formation
- 14 **LAÏCITÉ**
La laïcité est... juste un peu morte
- 15 **ÉCOLE ÉMANCIPÉE**
C'est toutes et tous ensemble qu'il faut lutter!
- 16 **EXPRESSION COLLECTIVE**
Ensemble!
- 17 **HISTOIRE DE MÉMOIRE**
Devoir de mémoire? Travail d'histoire!
- 18 **FSU 92**
Négociations salariales : Les stratégies de l'évitement

"Éduquer mieux pour vivre mieux!"



3, bis rue Waldeck Rochet
92000 NANTERRE
Téléphone 01 47 24 16 40
Fax 01 47 25 52 49
Courriel : snu92@snuipp.fr
<http://92.snuipp.fr>



SNUIPP

Fédération Syndicale Unitaire

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Céline Potvin
Jacky Lizé

TRÉSORERIE/FICHER
Jean-Pierre Devaux
Anne Guignon
Véronique Danès

SECTEUR ADMINISTRATIF
Sophie Verbrugge
Anne Guignon
Eric Racofier
Philippe Dupont
Yves Briand

FORMATION - PÉDAGOGIE
Aline Becker
Éveline Mathonnière
Annie Faure
Charlotte Boeuf
Patrick Pelloux

DÉBUT DE CARRIÈRE
Kattaline Elizondo
Eric Racofier

SOCIAL - LAÏCITÉ
Yves Briand

DIRECTION D'ÉCOLE
Sophie Verbrugge
Patrick Rabineau

ASH
Jacqueline Belhomme
Christel Vergniol
Anne-Marie Hamon-Brière

COMMUNICATION
Yves Briand

SUIVI DES SOUS-SECTIONS
Patrick Rabineau
Éveline Mathonnière

I.U.F.M.
Eric Racofier
Pascal Houdu
Kattaline Elizondo

LIAISON AVEC LE NATIONAL
Céline Potvin
Jacky Lizé

RETRAITÉS - PROTECTION SOCIALE
Yolande Traimond
Anne-Marie Mossant
Anne-Marie François
Gérard Le Corre
Yves Briand

AIDE-ÉDUCATEURS, ASSISTANTS D'ÉDUCATION
Jacky Lizé

SNU 92

Bureau départemental
Permanences Section du SNU 92
3, bis rue Waldeck Rochet
92000 NANTERRE

Tél : 01 47 24 16 40
Fax : 01 47 25 52 49
Courriel : snu92@snuipp.fr
<http://92.snuipp.fr>

C.C.P. PARIS 19.929.50F

Caisse de solidarité
C.C.P. : PARIS 22.002.40W

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE RACISME 21 MARS 2008



Un sourire nous a quittés

Enjouée, son accent chantant n'égayera plus nos salles des maîtres.

Notre amie et collègue Véronique Danès ne nous fera plus participer à sa bonne humeur. Elle nous a quittés.

Syndicaliste de la première heure, trésorière du SNUipp Colombes, déléguée du personnel puis trésorière adjointe du SNUipp 92 (elle devait remplacer le trésorier), elle faisait partie avec bien d'autres du collectif et œuvrait au service d'ordre de nos manifestations. Tout Colombes (où elle fut enseignante à Tour d'Auvergne puis remplaçante et ensuite à mi-temps à Reine Henriette), les copains du syndicat qui ont apprécié ses compétences, sa discrétion et sa gentillesse, la regrette déjà depuis plusieurs années du fait d'une longue et douloureuse maladie.

Elle laisse un grand vide.

Claudine

N° 187 - 2^e trimestre 2008 - Prix 1,37 €

Secrétaire de rédaction de SNU 92 : Yves BRIAND • Directeur de publication : Jacky Lizé

Réalisation : I.D.Industry - Tél : 01 69 36 98 98 • Imprimeur : Celer - 91550 Paray-Vieille-Poste

Commission Paritaire n° 1108 S 06748 • Dépôt légal : 2^e trimestre 2007 ISSN 1252 0586

Plan Banlieue : faux espoirs...

Un nouveau Plan pour les Banlieues a été annoncé début février. Dépourvu de moyen nouveaux, il n'est pas de nature à réduire véritablement les inégalités par une action cohérente et durable. Ainsi les « *contrats d'autonomie* » proposés aux jeunes n'offrent aucune garantie de déboucher sur des emplois durables. La politique de logement privilégie l'accession à la propriété à la construction et rénovation des logements sociaux. Aucune mesure concrète n'est prise pour développer les services publics dans les quartiers défavorisés.

Quant à la « *contribution de l'Éducation Nationale* » elle n'est pas de nature à mieux lutter contre les inégalités et les échecs scolaires. X.Darcos annonce neuf mesures :

► Instaurer un accompagnement éducatif dans les écoles classées en éducation prioritaire en assurant un accueil de deux heures après les cours quatre jours par semaines pour les « *orphelins de 16 heures* ». Par qui ? Avec quel financement ? Pas plus de précision dans la déclaration ministérielle.

► Favoriser la mixité sociale en transportant en bus des élèves de CM vers des quartiers « *moins homogènes* ». 50 sites seraient concernés à la rentrée 2008. Comment ne pas s'interroger sur la faisabilité d'une telle mesure dans des villes comme Bagneux ou Gennevilliers ? Au delà de l'effet d'annonce, quel impact réel ?

► Prévoir la reconstruction des collèges les plus dégradés dans le cadre du programme national de rénovation urbaine.

► Créer 50 classes dans l'enseignement privé à la rentrée 2008 avec l'aide d'un fonds « *espoir banlieue* » inscrit dans le budget de l'Éducation Nationale, le prétexte étant « *d'offrir aux familles la même liberté de choix que celle dont disposent les familles des centres urbains* ». Les fonds publics ne seraient-ils pas mieux utilisés pour le Service Public ?

► Développer des internats d'excellence avec 700 places supplémentaires à la prochaine rentrée, 2 500 en trois ans, l'État prenant à sa charge les frais de fonctionnement à hauteur de 2000 euros par place.

► Ériger en sites d'excellence 30 lycées des quartiers difficiles.

► Proposer un accès en classe préparatoire à 5 % des élèves les plus méritants de tous les lycées d'enseignement général et technologiques.

► Créer une banque de stages dans chaque académie pour permettre une plus grande équité à l'accès des élèves aux stages dès 2009.

► Créer 4 000 places supplémentaires dans les « *écoles de la deuxième chance* » à la rentrée 2009 pour les jeunes sortis sans qualification du système éducatif.

Les orientations gouvernementales sont claires. La création de l'éducation prioritaire correspondait à la volonté de travailler en direction de toute la population scolaire d'une zone géographique donnée, en intervenant dans et hors de l'école. Aujourd'hui les mesures annoncées sont essentiellement des palliatifs et des effets d'affichage ; elles ne concernent qu'une minorité des élèves en grande difficulté et ne prennent absolument pas en compte la nécessité d'aller partout vers plus de mixité sociale. La suppression annoncée de la sectorisation, le développement de pôles d'excellence et d'établissements privés risquent d'aggraver encore les inégalités entre les établissements et donc les élèves.

C'est une autre politique qui est nécessaire pour lutter contre les inégalités devant l'accès aux savoirs avec notamment une amélioration significative des conditions de scolarisation dès l'école maternelle, la mise en place de moyens pour favoriser des pratiques pédagogiques diversifiées... C'est aussi en assurant une présence effective de services publics de qualité, en favorisant des actions culturelles, en prenant des mesures en terme de logement, de transport, de développement d'emplois stables qu'on gagnera une plus grande mixité sociale, élément indispensable pour améliorer la réussite scolaire des jeunes de ces quartiers. ■

Éveline Mathonnière

Et ça continue !

Après le rapport du HCE en début d'année scolaire, l'annonce de la suppression du samedi matin, les 23 propositions pour la refondation de l'école, nous avons eu confirmation des visées du projet gouvernemental pour l'école.

La proposition des nouveaux programmes, les évaluations des élèves de CE1 et CM2 rendues publiques, l'évaluation des enseignants plus fréquentes et basées sur les résultats et progrès des élèves, sont de nature à nous interroger, sur nos missions futures en tant qu'enseignant. Il y a dans cette nouvelle vision de l'école et de ses objectifs, une rupture de contrat avec les ambitions que l'Etat portait à ses élèves. Le SNUipp a constamment, depuis sa création, agi pour que l'école ait les moyens de ses ambitions. Aujourd'hui, c'est non seulement un budget en hausse qu'il nous faut, mais aussi d'autres objectifs et une autre vision de l'École.

L'école ce sont non seulement des élèves mais aussi des enseignants. Les discours de Xavier Darcos ou de Nicolas Sarkozy, en particulier celui accompagnant les nouveaux programmes, remettent en cause leur travail. Ils jettent le discrédit sur notre profession en évoquant quasiment un manque de professionnalisme et en faisant croire qu'à l'école, les fondamentaux n'étaient pas enseignés !

De même, malgré les beaux discours, aucune reconnaissance des personnels et de leur engagement ne s'est traduit par de nécessaires mesures salariales. La proposition de revalorisation de 0,8% du point d'indice en deux fois est totalement inadaptée face à la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 2000.

Sur tous ces points, il faudra continuer à se battre pour revendiquer un autre projet pour l'école, un autre budget et d'autres salaires. Et si les diverses attaques continuent, nous aussi, nous continuerons, tous ensemble !

Céline Potvin – Jacky Lizé
Le 19 mars 2008





Refondation de l'école...

Depuis la rentrée de septembre, l'école a fait l'objet de nombreuses déclarations gouvernementales et de décisions qui, pour certaines comme la suppression du samedi matin ou l'organisation de stage de remise à niveau, auront pu apparaître sans conséquences importantes voir même attrayantes pour beaucoup de parents. Mais il faut aller plus loin dans notre réflexion que ces simples déclarations.

Tout a commencé par le rapport du HCE, fin août et les annonces d'une nouvelle répartition du temps scolaire, s'appuyant sur les conclusions de celui-ci. Deux heures de moins pour tous les élèves, excepté ceux en difficulté. La profession est restée dubitative face à cette déclaration, d'autant plus qu'à aucun moment elle n'a été consultée (si ce n'est par le SNUipp!). Ce rapport du HCE n'avait donc pas pour objectif, comme cela aurait pu l'être, de débattre et de réfléchir sur les objectifs atteints et non atteints de notre école, de l'améliorer pour faire réussir tous nos élèves. Il n'a été qu'un prétexte à toutes les annonces qui ont suivies. Il a aussi servi à décrédibiliser encore un peu plus l'école mais surtout le travail des enseignants aux yeux de la population et en particulier des parents. Tout cela dans un contexte de restriction budgétaire et de baisse notable du pouvoir d'achat des enseignants.

Puis est arrivé le discours de notre président sur la « refondation de l'école » et les nouveaux programmes qui en découlent. Le constat qui est fait est celui d'une école qui ne se porte pas bien (15 % d'enfants en grande difficulté, 25 % qui ont des acquis faibles). Constat sans nuance car il y a aussi des réussites à l'école !

Pour résoudre les problèmes de l'école trois solutions sont proposées : une nouvelle évaluation du système, de nouveaux programmes et une nouvelle organisation du temps scolaire.

Nouvelle évaluation

Une nouvelle évaluation du système, par la mise en place systématique des évaluations de CE1 et de CM2 qui seront publiées tous les ans et l'évaluation des enseignants tous



les deux ans qui devra s'attacher aux progrès des élèves. On entrevoit l'effet pervers de ce mode d'évaluation, certaines officielles et d'autres officieuses... De plus, quand on analyse les évaluations existantes, la question de l'utilisation de celle-ci pour aider à mieux appréhender les difficultés de nos élèves laissent perplexes.

Nouveaux programmes

Des nouveaux programmes, qui doivent être « compréhensibles, lisibles par tous et ne doivent pas être laissés aux spécialistes » et doivent revenir aux fondamentaux de l'école (orthographe, grammaire, vocabulaire et instruction civique). Cette vieille idée que tout un chacun peut exprimer une idée sur l'enseignement, puisqu'il a été lui-même élève. Que l'apprentissage est une chose simple. Mais qui oserait avoir cette même logique pour parler du travail d'un plombier ou d'un médecin ! Si simple qu'il suffirait d'appliquer ces trois maximes présidentielles « La mémoire ça se travaille. L'effort ça s'apprend. La rigueur ça se développe. » pour résoudre l'échec scolaire, balayant par la même, toutes les recherches sur la construction des connaissances, le fonctionnement et le développement intellectuels de l'enfant.

Nouvelle organisation du temps scolaire

Une nouvelle organisation du temps scolaire, en lien avec ces nouveaux programmes, qui doit permettre de réduire par trois la difficulté scolaire. Deux heures de moins dans le temps obligatoire mais deux heures de plus pour les élèves en difficulté et l'idée qu'il suffit tout simplement de soutien pour résoudre tous les problèmes scolaires. Et si cela ne suffit pas, ces enfants devront revenir à l'école pendant les vacances !

Cette refondation de l'école n'est donc pas hasard à plusieurs titres. Elle est tout d'abord à mettre en lien avec les restrictions budgétaires pour les années à venir. Car cette école sera une école qui devra « coûter » moins chère ! Mais elle va aussi changer profondément notre manière de travailler et surtout l'ambition d'une école de la réussite de tous les élèves, quelques soient l'endroit où ils vivent et le milieu socioprofessionnel dont ils sont issus. Car on abandonne l'idée d'une école, lieu d'ouverture vers le monde extérieur, de construction de ses connaissances et d'épanouissement de l'individu. ■

Demandez le programme

Une fois de plus, l'École a fait la Une des médias avec l'annonce de nouveaux programmes pour l'École Primaire... Bien évidemment comme d'habitude, auparavant aucune concertation, aucune consultation des enseignants, des parents, des mouvements d'éducation populaire... Pas d'évaluation non plus de la mise en œuvre des programmes 2002... Le gouvernement préfère une fois de plus jouer les effets d'annonces et mettre le monde de l'École devant le fait accompli.

► Les contenus d'enseignement, c'est sérieux!

Avec la publication des nouveaux programmes pour l'école primaire, le Ministère passe à la mise en musique de sa partition. L'objectif affiché de « rendre lisible les programmes par tous » ne peut cacher le retour en arrière que constituent ces nouveaux programmes. En 18 pages d'un B.O spécial, il prétend faire le tour de ce que doivent être les contenus de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Au nom d'une nécessaire « lisibilité », l'intention est de permettre aux parents de comprendre ces

programmes (les risques de pression accrue ne sont pas à démontrer et ce n'est pas l'affirmation de la liberté pédagogique de l'enseignant qui les empêcheront).

Rappelons enfin que le gouvernement a annoncé que les programmes seront soumis à l'avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale et de la commission des affaires culturelles du Sénat. Une étape de plus dans l'introduction de groupes de pression supplémentaires.

Les programmes de l'école sont un enjeu décisif. Ils concrétisent les missions qu'une Nation veut donner à son École. Les contenus d'enseignement reflètent aussi la conception de l'Éducation, la place faite à chaque enfant et l'ambition affichée d'un pays pour sa jeunesse. Depuis la Loi d'Orientation Fillon, nous avons dit notre inquiétude. Nous avons fortement regretté le refus de faire de la réussite de tous l'objectif premier de notre système éducatif. Nous avons dénoncé la mise en avant d'un « socle commun » qui s'apparente surtout à un savoir minimum exigible. Nous avons réclamé avec beaucoup d'autres (chercheurs, mouvements pédagogiques, associations de parents...) que l'on continue à réfléchir pour que les contenus de l'École permettent à tous de construire la culture commune qui est indispensable pour être un citoyen acteur responsable dans la société d'aujourd'hui et de demain.

► Nouveaux programmes : une analyse rapide.

Lors de la conférence de presse de présentation, le Ministre a pointé ce qu'il appelle « les changements majeurs avec les textes précédents », et de citer les « horaires plus simples et plus précis (...), l'ambition retrouvée des

programmes disciplinaires (...), l'introduction de l'instruction civique et morale qui remplace l'éducation civique »

Nous n'allons pas là faire une étude exhaustive, chacun d'entre nous lira et se fera sa propre opinion. Quelques remarques rapides tout de même :

Les horaires : les précisions données montrent si besoin était, la prédominance affichée du français et des maths (et dans une moindre mesure de l'EPS, il faut bien traduire la volonté annoncée du Président de la République de passer les horaires hebdomadaires de 3 à 4 heures) Les horaires renforcés conduisent le Ministre à préciser que « les programmes de sciences, d'histoire-géographie et de pratiques artistiques sont recentrés sur l'essentiel ». La formule est plus jolie que celle utilisée précédemment qui dénonçait « les détours inutiles » qui caractériseraient les programmes actuels, mais le résultat est le même!

Au nom de « l'ambition retrouvée des programmes disciplinaire », le ministre réécrit les programmes de français et de maths en les alourdissant considérablement (réintroduction du passé antérieur et du futur antérieur en français, en maths réintroduction des tables de multiplication par 3 et 4 dès le CE1, de la multiplication des nombres décimaux, de la division décimale, nouvelles notions en géométrie...). Il préconise également l'introduction d'une langue vivante dès le CP. Il ajoute l'éducation au développement durable, l'histoire de l'art.

Autre modification... qui est loin d'être anodine : le remplacement de l'éducation civique par l'instruction civique et morale. C'est toute la conception du rôle que doit jouer l'École pour faire des élèves des citoyens à part entière qui est remise en cause. Par une insistance forte sur la nécessité de revenir à des « comportements de politesse » (ex: se lever quand le maître entre en classe) et au retour à l'étude de maximes moralistes, le ministère montre sa conception de la citoyenneté des enfants. On est loin de la mise en place raisonnée de pratiques qui permettent de construire collectivement des règles de vie et de travail.

Quant aux missions de l'École Maternelle, elles consistent essentiellement à préparer les enfants aux apprentissages de l'école élémentaire (la lecture, l'écriture, le calcul), en occultant la place de l'accueil, de l'échange avec les familles, de la maturation psychologique et affective nécessaire à la construction harmonieuse de la personnalité d'un jeune enfant. ● ● ●



Le mépris

► Nous voulons une École Publique Laïque ambitieuse pour tous

Les programmes de 2002 n'étaient pas totalement satisfaisants. Les nouveaux programmes sont eux inquiétants. Ils sont marqués par une conception mécaniste des apprentissages et par un affaiblissement de leur dimension culturelle.

On sait aujourd'hui que pour apprendre à lire, à écrire, à compter, il faut que ces apprentissages soient porteurs de sens. Qu'ils permettent de communiquer et d'expliquer, de s'émouvoir, de grandir, d'apprendre et de comprendre, de choisir et de décider, de contester, d'argumenter, d'échanger avec les autres. Réduire l'acte d'enseigner à la mise en place d'automatismes et à la mémorisation est loin de pouvoir contribuer à la réussite de tous. Pire, cela pénalisera vraisemblablement ceux qui sont le plus éloignés du monde de l'école et creusera encore les écarts entre les enfants qui réussissent et ceux qui subissent l'échec. Et ce ne sont pas les mesures préconisées dans le cadre de la suppression du samedi matin ou la mise en place de « stages » pendant les vacances qui remédieront réellement à la situation!

Au moment où le gouvernement va sans doute essayer de persuader l'opinion publique du bien fondé de ces nouvelles orientations, il nous faut réaffirmer que ce n'est pas de retour en arrière dont l'École a besoin. À nous de réaffirmer notre conception de l'école ambitieuses pour tous en réclamant aussi les moyens de la faire vivre :

- moyens en formation initiale et continue dont les enseignants ont bien besoin pour s'approprier les avancées de la recherche disciplinaire comme celles de la recherche en éducation,
- moyens pour améliorer largement la prise en charge de toutes les difficultés scolaires en développant notamment les RASED et l'ensemble de l'ASH,
- moyens aussi pour enseigner mieux, et cela passe par des créations de postes pour alléger les effectifs (un enseignant pour 19,4 élèves en France pour 16,9 dans les pays de l'OCDE), fonctionner avec plus de maîtres que de classes, avoir du temps pour le travail en équipe...

Vouloir la réussite de tous est un investissement qui coûte, mais qui osera évaluer le coût des échecs scolaires et ses répercussions sur la vie de milliers de jeunes? ■

Éveline Mathonnière

Depuis plusieurs années, l'inquiétude est latente dans nos écoles. Au fil des déclarations et publications officielles, le rôle, les missions de cette école si particulière sont remises en cause. Et les conditions d'enseignement ne s'améliorent guère.

► Une nouvelle attaque d'envergure

Sous prétexte de recentrage, le gouvernement a annoncé un regard particulier sur cette étape de la scolarité.

Et il a confié une mission d'étude au linguiste A.Bentolila. Dans le même temps, il a organisé un groupe de travail paritaire sur la Maternelle dans lequel le SNUIPP a fait état de ses propositions pour améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement à cette étape de la scolarité. Mais pour l'instant, aucune information, aucun document officiel n'a vu le jour.

Coup de tonnerre donc en décembre à la parution du rapport Bentolila: « *la maternelle: au front des inégalités linguistiques et sociales* ».

Tout d'abord, c'est le mépris qui caractérise ce document: mépris à l'encontre des enseignants et du travail effectué quotidiennement dans les classes, mépris pour les parents et les familles.

On peut y lire que « *le taux de présence en classe au quotidien est souvent aléatoire (en fonction de son emploi du temps personnel, de ses humeurs, de ses traditions, la famille peut retirer l'enfant* »

« *le bien vivre a parfois pris le pas sur le bien apprendre* » et plus loin « *les séquences où l'apprentissage s'effectue sous le contrôle attentif et lucide de l'enseignant sont en fait extrêmement réduites* »; et encore « *on admettra qu'une demi-heure par semaine d'apprentissage directement accompagné par la maîtresse apparaît plus qu'insuffisant* ». Par ailleurs A.Bentolila demande l'abandon de la scolarisation des 2 à 3 ans en ne retenant que les arguments à charge sans référence aux travaux scientifiques sur ce thème, travaux dont les conclusions sont loin d'être aussi catégoriques. Rappelons que la quasi-totalité des recherches ont montré que plus la scolarité en maternelle est longue, moins l'élève risque de redoubler en élémentaire et que si la maternelle ne réduit pas les écarts entre les enfants issus de milieux défavorisés et les autres, les effets d'une scolarisation « précoce » sont mesurables chez ces enfants.

Toutefois certaines des conclusions de ce rapport peuvent avoir notre accord

(meilleure formation pour les IEN et les CPC, mieux repérer et prendre en charge les enfants porteurs de troubles spécifiques du langage...) Celles que nous rejetons sont malheureusement plus nombreuses (désengagement de la scolarisation des tout petits, réduction de la formation des enseignants à la seule maîtrise de la langue, ...) Sans compter qu'aucune mesure pour l'amélioration des conditions d'enseignement n'est préconisée: ni sur les effectifs des classes, ni sur la nécessité de plus de maîtres que de classe...

La réécriture des programmes faisait partie des propositions du rapport. Aujourd'hui on en a connaissance. Et ce qu'on craignait se concrétise. La mission de la maternelle est réduite à préparer les enfants aux apprentissages de l'élémentaire tel qu'ils sont conçus par le Ministre: lecture, écriture, calcul. Exit les réflexions sur les pratiques et contenus à mettre en place pour accompagner les enfants non seulement dans les apprentissages mais aussi dans la construction de leur personnalité. Il est d'ailleurs significatif que le domaine d'activité intitulé « *Vivre ensemble* » dans les programmes de 2002 devienne « *devenir un élève* » dans les programmes Darcos.

► Non seulement résister, mais surtout REVENDIQUER!

C'est toute la conception de l'école maternelle qui est remise en cause. C'est toutes les compétences, les réflexions, les pratiques construites par les enseignants depuis des années que l'on veut nous voir abandonner. Ce n'est pas la première fois... Et avec nos collègues de l'élémentaire nous devons maintenant engager une campagne devant l'opinion publique pour empêcher ce retour en arrière. Mais nous devons aussi reprendre nos actions pour exiger de meilleures conditions d'enseignement. En finir avec des effectifs trop lourds, avec des enfants qui ne peuvent être scolarisés faute de places, avec des non remplacements fréquents parce qu'on « *peut s'arranger avec les familles* » La liste de nos revendications est longue. Mais si nous ne prenons pas en main notre présent et notre avenir, d'autres décideront à notre place. C'est ensemble, avec les familles que nous pouvons gagner. Alors sans attendre, il faut engager la bataille pour sauvegarder notre école maternelle et exiger pour elle les moyens nécessaires pour qu'elle puisse jouer tout son rôle pour assurer la réussite de tous les enfants qu'elle accueille.

Stage de remise à niveau, heures de soutien... *une autre vision de l'école*

Le projet gouvernemental de réduire par trois le nombre d'élèves en difficulté passera par une seule et même solution pédagogique, celle du soutien. Soutien sur les heures dégagées par la suppression du samedi matin et soutien lors des stages de remise à niveau pendant les vacances donc en dehors du temps de classe collectif.

► Une première remarque s'impose: aucun bilan, aucune évaluation réelle des séances d'apprentissage dans les classes ni du rythme imposé à nos élèves pendant la journée de classe. Pourtant, nombre de recherches, démontrent que face à la difficulté, l'enseignant doit modifier ses pratiques mais aussi l'organisation de la classe (travail en petits groupes, tutorat...).

► Deuxième remarque, quelle efficacité de cette aide alors que ces élèves vont être repérés, donc stigmatisés en tant qu'élève en difficulté à qui on va demander de rester en classe ou de venir pendant les vacances pendant que les autres s'amuseront, joueront, bref retrouveront leur

statut d'enfant!... ou auront le temps de participer à des activités culturelles, ce qui creusera encore les écarts!

► Troisième remarque, lorsqu'on met ces dispositifs en regard des nouveaux programmes, dans lesquels il est écrit que « *les connaissances et capacités s'acquièrent par l'entraînement* » cela équivaut à priver les élèves qui en ont le plus besoin, d'une pédagogie du projet. Celle qui permet de mettre du sens derrière les apprentissages, celle qui permet une conceptualisation et une abstraction des connaissances, ce qui manque le plus souvent à ces élèves.

► Quatrième remarque, il n'est jamais fait spécifiquement mention des aides apportées par les enseignants spécialisés des RASED. Ce qui revient à considérer les enseignants des classes comme des spécialistes de toutes les difficultés scolaires. Alors même qu'au quotidien, dans notre pratique, nous nous retrouvons souvent démunis et manquons cruellement de temps pour nous réunir et échanger nos regards avec les collègues des réseaux.

► Cinquième remarque, hormis la pédagogie de soutien, point de salut. Les difficultés, telles que celles qui sont aujourd'hui traitées par les maîtres G, n'auront plus à l'être au sein de l'école, idem pour les interventions des psychologues scolaires, ou des « vrais » maîtres E (ceux qui ont la qualification). Sans parler du travail

de prévention mis en place par ces mêmes enseignants à l'école maternelle, en particulier.

► Sixième remarque, l'unicité de la solution fait délibérément l'impasse sur l'analyse des inégalités scolaires en terme de problématique socioculturelle. Nous sommes bien loin d'une politique spécifique pour les zones d'Education Prioritaire!

Bref cette « *soit disant* » aide aux élèves en difficulté, ajoutée au contenu des nouveaux programmes tourne le dos à une conception de l'école, lieu de construction des savoirs où l'élève est aussi enfant, où l'ambition de chaque enseignant est de faire réussir tous ses élèves. Le SNUipp, depuis sa création et grâce à l'apport de nombreuses recherches, propose d'autres projets pour l'école avec plus de maîtres que de classe, plus de temps hors classe pour les enseignants permettant d'harmoniser et de construire nos pratiques différemment, avec une formation continue de qualité, des enseignants spécialisés en nombre suffisant. Une telle orientation exige bien sûr plus de moyens! Or la priorité de notre gouvernement, n'est pas la réussite de tous les élèves, mais tout simplement que notre école coûte moins chère à l'État. ■

Céline Potvin

* De nombreux articles ont été publiés sur Internet et dans Fenêtres sur Cours sur le dossier « *suppression du samedi matin* », pour plus d'informations, vous pouvez les consulter en ligne sur le site: www.snuipp.fr



Actions et réflexions de l'ASH dans le 92

La commission ASH a publié fin janvier une circulaire spéciale pour faire le point sur les différents dispositifs de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Disponible dans chaque école et envoyée à tous les syndiqués exerçant dans l'ASH, elle se veut être un outil d'aide et d'informations pour les collègues, spécialisés ou non.

Début février, le conseil syndical technique spécial ASH a réuni une quinzaine de collègues dans le but de débattre et de faire émerger des axes revendicatifs pour l'ASH dans le 92. Plusieurs problématiques ont été abordées :

La scolarisation des élèves en situation de handicap

Avec la loi de février 2005, tous les enfants handicapés ont la possibilité de pouvoir être scolarisés dans les établissements ordinaires de leur quartier. Si cette loi rencontre malheureusement aujourd'hui des réticences, c'est avant tout parce que le manque de moyens, de formation des personnels et d'accompagnement rend difficile cette scolarisation. Le conseil syndical technique souhaite rédiger un cahier de doléances sur la scolarisation des élèves handicapés.

Les CLIS et les UPI

Quel avenir pour les élèves de CLIS et d'UPI ? A quels projets répondent la création et la répartition de ces dispositifs dans le département ? Qui détermine les profils des CLIS ? Pourquoi développer des CLIS spécifiques TSA (Troubles Spécifiques des Apprentissages) alors qu'il n'y a pas de formation CAPA-SH dans ce domaine ? Comment fonctionne réellement les CLIS ? De quelles formations les directeurs et les équipes concernés peuvent-ils bénéficier ? Qu'en est-il des demandes de réflexion sur la mise en réseau des CLIS ? sur la mise en place de groupes de paroles pour les enseignants de CLIS sur le temps scolaire ? sur un bilan de la CLIS TSL de Sèvres ? sur la mise en cohérence des CLIS et des SESSAD par bassin ? Autant de questions qui obligent le SNUIPP à continuer de revendiquer un éclairage sur la politique menée dans le département.

Externalisation et médicalisation de la difficulté scolaire.

D'après les 23 propositions de Xavier Darcos, la difficulté scolaire devrait être traitée en dehors du temps scolaire collectif (cf. heures de soutien dégagées par la suppression du samedi matin) et sans l'aide des RASED, absents du texte ! Avec ce traitement uniquement pédagogique, les autres difficultés ne seraient donc plus traitées à l'école...

Avec la mise en place des TSA, il est de plus en plus demandé aux RASED de dépister ces troubles. Or, les enseignants spécialisés n'ont pas été formés au dépistage d'un trouble mais bien à la prise en charge de « la difficulté scolaire ordinaire ».

Enfin, la mode des TSA et le manque de formation conduisent à des confusions qui amènent les enseignants à envoyer trop massivement, parfois à tort, leurs élèves en

consultation extérieure. Nous avons parfois bien du mal à faire entendre qu'un retard de parole et un retard de langage ne relèvent pas forcément d'un TSA !

Pour répondre à une nécessaire information et réflexion sur le handicap et la difficulté scolaire, la commission ASH du Snuipp 92 souhaite organiser un colloque départemental spécifique ASH.

Ce colloque, organisé sur une journée, en dehors du temps scolaire, permettrait d'informer les collègues spécialisés ou non ainsi que les parents sur les changements dans l'ASH, les enjeux et les revendications à formuler. L'intervention de professionnels reconnus permettrait d'y associer une réflexion sur ce thème essentiel quand on parle de réussite de tous ! ■

Christel Vergniol



Le CAPA-SH une épreuve!

Pourquoi, aujourd'hui, nous interroger sur la formation du capa-sh, alors que de nombreux points d'incertitude planent sur l'avenir des réseaux en semblant réduire au soutien, l'aide nécessaire aux enfants en difficultés ?

A l'issue de notre formation de stagiaires option E en 2006-2007, nous sommes pleinement convaincus de l'utilité d'une réponse particulière et spécialisée aux besoins des enfants en difficulté scolaire et nous souhaiterions que la formation réponde en qualité et en quantité aux attentes et aux exigences des jurys lors de l'épreuve finale du capa-sh.

L'alternance IUFM/terrain

Nous tenons avant tout, à porter un regard critique sur l'alternance IUFM/terrain, telle que nous l'avons vécue. Celle-ci a débuté en mai 2006, par six semaines de théorie. Période, en exergue, qui donne l'impression d'être coupée du reste de la formation, sans prise et sans lien avec la réalité qui nous attend car nous découvrirons nos postes en septembre. On peut se demander pour quelle raison la formation ne débute pas tout simplement à la rentrée scolaire.

Dix semaines de pratique, d'octobre à Noël, pendant lesquelles, seuls (es), sans tuteur, avec une ou deux visites de formateurs (5 visites grand maximum en un an) nous devons évaluer des enfants, proposer des remédiations, participer à des projets de prévention, être auprès des équipes enseignantes, travailler avec les partenaires extérieurs. Tout en devant mener à terme une pratique professionnelle avec un groupe en particulier car cela sera la base et le seul outil du questionnement menant à la rédaction du mémoire professionnel.

En dix semaines, nous devons prendre notre place dans le réseau, dans les écoles. Notre présence irrégulièrement morcelée dans l'année, n'est pas un facteur favorable à cette insertion. Nous devons aussi, changer de posture et de pratiques professionnelles, et ceci ne se fait pas dans l'instant. Il est difficile d'imaginer, qu'en si peu de temps, sans conduite accompagnée (qui existait du temps du CAPSAIS), sans aide à l'analyse de pratique, essentielle pour évoluer, on puisse à la fois se former et répondre efficacement aux besoins des enfants en difficultés. Janvier, février, mars, théorie à l'IUFM, rédaction du mémoire à rendre en avril et c'est fini... nous sommes seuls sur le terrain jusqu'à l'examen final (pratique et soutenance du mémoire) qui a lieu en octobre/novembre pour les stagiaires E.

Formation à l'économie

Cette formation « à l'économie » est au détriment des gens « formés » mais aussi au détriment des enfants que nous suivons.

Pourtant l'apport théorique, bien que réduit, est de qualité, et permet une réelle réflexion et un regard nouveau sur la difficulté d'apprendre. Cette formation nous engage dans un long processus de reconstruction pour devenir un enseignant spécialiste de la difficulté scolaire et nous regrettons que l'examen final ne prenne pas assez (voire pas du tout) en considération cet élément fondamental. Après 6 mois de pratique en pointillés, les attentes du jury font de ce moment une réelle « épreuve ». Leurs exigences ne sont pas compatibles avec la formation actuelle.

Nous espérons par ce témoignage, amener les intervenants multiples de cette formation à accepter, enfin, d'entendre et prendre en compte les requêtes des stagiaires recueillies consciencieusement chaque année, mais toujours sans écho. En 2006-2007, une promotion de 15 stagiaires E à l'IUFM d'Antony: 10 admis en décembre. En 2008-2009, 10 stagiaires E seulement pour les Hauts de Seine et toujours la même formation... ■

*Véronique Boullay, Martine Bourhis,
Patricia Briand, Céline Courgenouil,
Jean-Pierre Desaulles, Joëlle Duperrier,
Véronique Ducourant, Danielle Mairat,
Monique Tcherchian.*



Les conseils d'école pour informer

À la rentrée dernière, les médias ont repris en cœur, les premières lignes du rapport sur l'école primaire du HCE, et tiraient tous « quatre élèves sur dix quittent l'école primaire avec de grosses lacunes. » C'est donc sur un constat alarmiste que débute cette année scolaire. Quelques semaines plus tard, notre ministre propose de supprimer purement et simplement l'école le samedi matin et ainsi de faire passer le temps de classe hebdomadaire de 26 heures à 24 heures.

Il ne lui a pas fallu très longtemps pour trouver comment occuper ces deux heures que chaque enseignant devra à l'administration : d'un côté des élèves en difficulté, de l'autre des heures à combler, l'adéquation est vite faite. D'une pierre, deux coups, il satisfait une réelle demande sociale en supprimant le samedi matin, et propose une solution pour résorber l'échec scolaire, le tout sans avoir à sortir un euro des caisses de l'État ! C'est tellement simple que cela en devient génial. Il est évident qu'en prenant en petit groupe, deux heures par semaine, les élèves en difficulté, ces derniers ne peuvent que progresser. En faisant ou refaisant quelques exercices ces élèves devraient combler leurs lacunes et ainsi mieux savoir lire, écrire et compter. Et pour les élèves qui vont bientôt entrer au collège, on propose carrément un « stage » d'une semaine. Il est évident que si les élèves s'entraînent dur pendant une semaine, ils progresseront... Tout ce dispositif est d'une telle simplicité, et d'une telle logique qu'il apparaît comme une vraie solution à la difficulté scolaire aux yeux de l'opinion publique. Il faut ajouter à ces mesures, le florilège de nouveautés prévues pour la rentrée 2008 : service minimum d'accueil, nouveaux programmes... C'est donc un énorme travail d'explication et d'information qui nous attend si l'on veut convaincre les parents que les choses sont un peu plus compliquées que ce que dit M. Darcos. Ce long chemin doit, je pense, commencer dans les conseils d'école où ces sujets ont toute leur place. Il s'agit en effet d'un lieu privilégié pour communiquer

dans la mesure où enseignants et parents se connaissent et ont souvent tissé des liens de confiance, chacun ayant le temps d'expliquer et de donner son point de vue. De plus un compte rendu est transmis à toutes les familles. S'emparer des conseils d'école peut ainsi être un des moyens pour expliquer aux parents les enjeux et les réalités des différents dispositifs proposés à partir de la rentrée prochaine. Beaucoup d'articles ont déjà été écrits dans la presse syndicale, beaucoup de choses aussi ont été dites dans les réunions d'information syndicale. Voici donc juste quelques pistes de réflexions qui peuvent servir de point de départ pour discuter de ces sujets dans les conseils d'école :

► Concernant l'aide aux élèves en difficulté :

- L'objectif du ministre, rappelé dans le discours de Nicolas Sarkozy du 15 février, est de faire passer de 15 % à 5 % la part des élèves qui ne maîtrisent pas les compétences de base. Les dispositifs proposés concernent donc en priorité les élèves les plus en difficulté.
- Quand on parle d'élèves en difficulté scolaire, il ne s'agit pas d'une notion précise qui aurait été mal comprise ou d'un exercice échoué que quelques explications supplémentaires peuvent souvent permettre de surmonter. Mais d'élèves qui ont de telles lacunes que l'entrée même dans les apprentissages reste pour eux difficile.
- Actuellement, il existe déjà les RASED. C'est-à-dire des personnels formés spécialement pour venir en aide aux élèves qui en ont besoin. Quel va être la place de ces personnels dans les nouveaux dispositifs ? N'aurait-il pas fallu plutôt renforcer le dispositif actuel ? Sachant que l'on parle des élèves les plus en difficulté, et bien sûr sans minimiser le rôle de l'enseignant de la classe, un maître spécialisé, utilisant d'autres entrées pour l'apprentissage, n'est-il pas plus à même d'aider l'enfant ?
- Depuis de nombreuses années, les études sur les rythmes de l'enfant ont toutes démontré que la journée d'école de l'enfant est bien trop longue et que les élèves en difficulté sont souvent plus sensibles à ces rythmes. Quelle sera l'efficacité de l'aide si l'on ajoute du temps de travail à ces élèves ?
- Ces 15 % d'élèves ayant besoin d'aide ne sont bien sûr qu'une moyenne et toutes les écoles présentent des profils différents. Comment gérer cette hétérogénéité ? Les solutions proposées actuellement seraient que les enseignants travaillant dans des écoles comportant peu d'élèves en difficulté, utilisent les heures dégagées pour leur formation. Ne serait-ce pas les enseignants

des écoles où la difficulté scolaire est plus présente qui auraient davantage besoin de se former et de se concerter ?

► Le service minimum d'accueil

- Il est primordial de rappeler aux parents :
 - que lorsqu'un enseignant décide de faire grève, ce n'est jamais par plaisir, que la grève est un mode d'action qui arrive en dernier lieu, lorsque toutes les autres formes d'actions ont échoué,
 - qu'un enseignant qui fait grève n'est pas payé,
 - que très souvent les mots d'ordre de grève sont en lien avec nos conditions de travail qui sont intimement liées à celle des élèves.
 - Le texte concernant le service minimum dans l'Éducation Nationale n'existe pas encore, il ne s'agit jusqu'à maintenant que de convention passée entre les municipalités volontaires et le ministère de l'Éducation nationale.
 - Les enfants étant pris en charge par des « animateurs », il s'agit bien d'un service minimum d'accueil et non d'un service minimum d'enseignement. (Différent de ce qui est appelé « service minimum » dans les transports.)
 - Dans le cas où tous les enseignants ne font pas grève, et si la municipalité décide d'envoyer des animateurs sur l'école, qui est responsable des enfants ? La réponse n'est pas aussi simple, et l'Inspecteur d'Académie ne connaissant pas la réponse a lui-même interrogé le ministère.
 - Chaque année ce sont, dans chaque école, des dizaines de journées d'enseignement perdues du fait d'absences non-remplacées par manque de personnel remplaçant en nombre suffisant. Le ministre ne s'est pas exprimé sur ce sujet.
- Où est la continuité du service public ?
Il faut rappeler que cette année ce sont 300 élèves en plus qui arrivent dans le département et aucun poste supplémentaire.
Il ne s'agit que de quelques propositions et vous retrouverez bien d'autres écrits permettant la réflexion sur ces thèmes dans les différentes publications du Snuipp : circulaires du Snuipp92, les « Fenêtres sur cours » et sur le site du Snuipp.
- Si l'opinion publique a pu être sensible aux arguments simplistes de notre ministre, les parents sauront entendre notre point de vue. Même si cela n'est pas toujours évident d'intervenir sur ces sujets en conseil d'école, il est important dès maintenant de faire comprendre aux parents que les enseignants sont pour un service d'éducation maximum permettant à tous les élèves de trouver leur place dans l'école, d'apprendre et de progresser. ■

Scolarisation des enfants handicapés: 3 ans après ...

Il y a un peu plus de 3 ans se mettait en place la loi sur les droits aux personnes handicapées et son volet concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Ainsi désormais, tout enfant peut être scolarisé dans l'école de son quartier et à droit à une scolarisation comme tout autre enfant. Un glissement sémantique important s'est opéré puisqu'on parle désormais de scolarisation d'enfants handicapés et non plus d'intégration. Et c'est sans doute là que le bât blesse et que des malentendus apparaissent et perdurent. Car effectivement, si on ne peut qu'acquiescer à une volonté de voir proposer à des enfants handicapés la possibilité de fréquenter une école ordinaire et d'y côtoyer d'autres enfants de leur âge, il n'en est pas de même quand on constate les conditions dans lesquelles s'effectue aujourd'hui cette scolarisation. Et ces conditions trop souvent insuffisantes voire dans certains cas indignes provoquent de la souffrance qu'on retrouve à 3 niveaux : l'enfant, ses parents, l'enseignant.

L'enfant

L'enfant, tout d'abord. Pouvoir côtoyer des enfants de son âge et participer à des activités en commun représente un plus indéniable et indispensable pour ces enfants souffrant d'un handicap de quelque nature que ce soit. Cet apport est aussi important pour les autres enfants de la classe qui vont apprendre à découvrir et accepter cette différence, faisant par là même un apprentissage de la tolérance. Mais, ce serait faire de l'angélisme et être d'un optimisme béat que d'en rester là. Une scolarisation efficace et pertinente ne peut se



faire que si des conditions optimales sont réunies et durent. Il est inadmissible que la fin du contrat d'un AVS ne puisse être anticipée et devoir attendre fort longtemps qu'une nouvelle personne puisse venir aider l'enfant dans la classe et dans l'école, si le poste a la chance d'être de nouveau budgétisé. Cette aberration est pourtant fréquente et n'est pas à la hauteur de l'espoir légitime suscité.

Les parents

Dans ces conditions, la souffrance des parents est aussi importante. Combien d'espoirs de parents de voir enfin leur enfant avoir une vie quasi-ordinaire ont été balayés par des conditions de scolarisation inadéquates ? L'attente énorme des parents doit trop souvent faire face aux lenteurs, aux obstacles, à l'inadaptation de notre administration et de notre système qui suscite des espoirs mais ne se donne pas les moyens humains et matériels d'y faire face. Notre président a-t-il bien réfléchi aux conséquences que pourrait avoir son énième annonce de mettre en place un droit opposable à l'éducation pour tous les enfants ? En effet, si cette mesure peut apparaître comme justifiée, elle risque de mettre en grande difficulté l'Éducation nationale à moins d'une révolution dans la prise en charge de cette scolarité spécifique. Mais, gageons qu'un énième tour de passe-passe permettant à l'État de s'en tirer à bon frais sera trouvé... Et d'ailleurs à ce jeu, ce sont les premiers représentants de l'institution scolaire, à savoir les enseignants qui risquent d'en payer les pots cassés, ils ne seront cependant pas les seuls, les familles, les enfants risquent aussi d'en rester marqué.

L'enseignant

Trop souvent, effectivement, les enseignants se retrouvent seuls et démunis face à l'accueil et la scolarisation d'enfants handicapés. Alors, certes les dispositifs, les procédures existent et les personnels ressources sont présents. Mais,

il est scandaleux, voire malhonnête de laisser supposer que la seule connaissance du système et des différentes étapes suffisent. Le manque criant de formation sur cette question, les difficultés de recrutement des AVS et leur formation insuffisante sont autant de facteurs qui cristallisent les difficultés et les souffrances dans les écoles quand se présente une situation délicate. C'est particulièrement vrai dans les écoles maternelles où débute la scolarité que des situations particulièrement difficiles ne trouvent malheureusement pas de réponse à la hauteur dans des délais acceptables. Il est aussi vrai que tous les handicaps ne sont pas aussi faciles à appréhender. Un enfant handicapé moteur va certes demander une réponse matérielle compatible qui ne pose pas « trop » de problèmes quant à la vie de la classe si l'école, ses locaux peuvent s'adapter. Mais pour un enfant présentant des troubles mentaux ou psychologiques lourds (autisme, psychose...), la situation est bien différente et ne saurait avoir pour seule réponse que la venue de l'enseignant référent qui malgré toute sa meilleure volonté ne pourra permettre d'apporter des réponses à toutes les interrogations de l'enseignant. Il est indispensable que l'Éducation Nationale prenne en compte cette souffrance de l'enseignant qui se sent trop souvent isolé face à cette difficulté et qui malgré toute sa volonté et son énergie ne peut trouver seul les réponses adaptées à une scolarisation optimale.

Cette situation ne doit par durer car elle engendre de la souffrance à tous les niveaux, des malentendus et risque de peu à peu détourner la loi de son but initial. En laissant les enseignants seuls, en suscitant de faux espoirs pour les parents et les enfants, l'État crée une situation de tension préjudiciable pour tous, notamment pour l'École à moins que ce ne soit le but... et ainsi montrer qu'elle ne peut pas tout faire, qu'elle coûte très chère, que les résultats des enseignants sur ce point sont insuffisants... Bref, ce n'est pas la scolarisation des enfants handicapés qui pose problème mais bel et bien les conditions dans lesquelles elle s'effectue. Il nous faut à tous les niveaux garder cette idée à l'esprit et agir et combattre ensemble pour faire évoluer ce dossier dans le bon sens !

Pour sa part, le SNUipp agit avec les associations de parents d'élèves pour permettre une scolarisation dans de bonnes conditions et est partie prenante notamment de la lettre pétition pour les AVS qui a pour objectif d'alerter sur la situation de ces personnels, de revendiquer leur professionnalisation et de réclamer des mesures d'urgence pour celles et ceux dont les contrats arrivent à échéance. ■

Jacky Lizé



Revaloriser le métier

Dans sa lettre de mission au ministre de l'éducation, Sarkozy déclarait : « La formation des enseignants devra durer cinq ans et sera reconnu par un diplôme de niveau master ».

On pourrait penser que nos revendications sur l'amélioration de la formation et l'élévation du niveau de qualification ont été entendues. Mais la réalité est beaucoup plus complexe. Ce qui est en jeu pour la transformation de la formation et une meilleure reconnaissance du métier, c'est l'articulation entre une formation initiale à la fois disciplinaire et professionnelle et une formation continue qualifiante. Les questions de la place et du contenu du concours, du type de master, ou du développement de la préprofessionnalisation à l'université sont au cœur d'une réflexion qui aboutira à une nouvelle forme de formation et de certification des métiers d'enseignants, impliquant également une transformation de la formation continue. Cela aura évidemment des conséquences sur la mobilité et la carrière des enseignants.

► Une formation inadaptée

Si la création des IUFM et l'élévation du niveau de recrutement des professeurs des écoles ont permis une certaine revalorisation des carrières et une évolution du métier vers plus de conception, le système de formation des enseignants n'a pas pris une véritable dimension universitaire. Il est devenu inadapté aux besoins actuels. Avec les ajouts successifs de mesures, sans cohérence entre elles, comme les modifications du concours, la mise en place des stages filés, le report de formation en début de carrière ou l'entrée de la formation par les compétences professionnelles, la formation a été déséquilibrée. La mise en place du nouveau cahier des charges a également révélé de nombreuses disparités entre les IUFM, tant au niveau des contenus de formation que des critères d'évaluation. Même si les grands axes ont été fixés, les répartitions disciplinaires varient selon les priorités que se sont données les IUFM, mais aussi selon les moyens dont ils disposent. Près de 30 % des IUFM ne proposent plus de mémoire dans le processus de certification. Pour l'ensemble des IUFM, l'augmentation du temps sur le terrain a été imposé au détriment du travail d'écriture réflexive. Le parcours de formation des maîtres n'a plus de cohérence alors qu'il doit maintenant s'inscrire dans un processus d'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur.

Avec l'intégration des IUFM aux universités, la formation des enseignants est désormais soumise aux universités dont l'autonomie a été renforcée par la loi de réforme promulguée à la hâte en août 2007. Cela conduit à mettre en contradiction les IUFM prestataires de l'État et les universités autonomes ayant des stratégies propres. Malgré le cadrage national du cahier des charges, on risque de voir se mettre en place des maquettes de formation adaptées aux spécificités de l'université intégrante, avec un manque d'unité nationale et une représentation des enseignants minorées dans les instances décisionnelles. À terme, l'incompatibilité entre les demandes de l'État employeur et les choix opérés par les universités se répercutera nécessairement sur les enseignants, leur métier et leur carrière.

► Un master qui doit prendre en compte la polyvalence

L'élévation du niveau de qualification de tous les enseignants est une nécessité reconnue par tous, mais l'annonce d'une formation à niveau master est source de tiraillements importants. Le master est aujourd'hui le diplôme universitaire de référence en Europe pour les enseignants. Il est en lien avec la recherche et valide des connaissances disciplinaires, scientifiques et professionnelles, ainsi que des connaissances transversales telles que les TICE ou les langues vivantes. Les masters actuels sont disciplinaires et par conséquent, aucun n'est totalement adapté à la polyvalence des enseignants du premier degré. Il faut donc concevoir des masters qui intègrent mieux la diversité des connaissances disciplinaires, didactiques et professionnelles et envisager un parcours de formation moins linéaire. Plusieurs pistes ont été proposées par la conférence des directeurs d'IUFM (CDIUFM), présentant chacune des avantages et des inconvénients. Les formules imaginées vont de la délivrance par décret d'un grade de master, facile à mettre en œuvre, mais qui n'offre aucune ouverture sur la recherche, à un master spécifique des « métiers de la formation » permettant d'accéder à des métiers des secteurs culturels, sociaux et de la formation. Mais ce type de diplôme conduit à s'interroger sur la viabilité par rapport aux objectifs de formation des IUFM. Actuellement, il n'y a donc pas de réponse unique à l'objectif d'un diplôme de niveau master. Mais il faudra prendre en compte la polyvalence du métier sans aller vers des masters professionnels aux débouchés limités. Pour Patrick Baranger, président de la CDIUFM, la polyvalence pourrait être reconnue à travers des dominantes de formation permettant d'accéder à des masters diversifiés.

Il envisage que les IUFM soient partie prenante de tous les masters. Mais ce sont les universités qui au bout du compte détermineront les schémas de masters. C'est donc par les contenus et la place du concours que l'IUFM pourra influencer sur le cadrage des masters.

► Vers un schéma fédérateur

Aboutir conjointement à une amélioration de la formation, au développement de la recherche et à une revalorisation des carrières pour tous, est ce qui nous guide dans nos revendications. Obtenir un diplôme de niveau master contient des points d'appui, mais peut aussi servir d'étouffoir à nos revendications, voire même induire des transformations contestables comme un décrochage plus important entre le premier et le second degré. Le contexte de remise en cause des recrutements par concours, suite aux déclarations de Sarkozy en septembre dernier et à la remise du rapport de la commission Pochard au gouvernement, qui prône des recrutements par contrat de professeurs associés, tend à mettre en concurrence le master et le concours. Cette concurrence est inévitable si le gouvernement décide de baisser le nombre de postes au concours et de recruter massivement par contrat. Mais ce n'est pas le master en soi qui pose problème. Le gouvernement peut tout aussi bien décider demain qu'une licence suffit pour enseigner. Pour éviter cette dérive, le concours doit constituer une étape structurante dans le processus de formation. Son contenu doit donc être rénové. Selon la place qu'il occupe dans le cursus, il pourra être axé davantage sur les contenus disciplinaires ou les compétences professionnelles. Si le concours a lieu à la fin du cursus master, il faudra parallèlement envisager une formation professionnelle pendant le cursus qui pourrait être complétée par une année de formation à mi-temps avant la titularisation. Les modules de préprofessionnalisation qui se sont développés au niveau de la licence, constituent une étape, qui ne pourra se généraliser qu'avec un cadrage national. Si l'on veut une formation professionnelle effective dans le cursus master, il faut inclure des périodes de stages. Mais cela pose le problème du stage en responsabilité qui serait effectué par un étudiant. Cette situation ne serait pas compatible avec la réglementation en vigueur, et l'étudiant ne pourrait pas être rémunéré comme l'est actuellement le stagiaire. Un recrutement en deux temps à Bac+3 puis à Bac+5 permettrait de pallier ce problème. Ainsi, il serait possible d'effectuer un prérecrutement de 1,2 fois le nombre nécessaire de recrutements (ce qui correspond au rapport moyen entre candidats et titulaires). Le prérecrutement pourrait prendre en compte

par la formation



la connaissance du système éducatif et les sciences humaines. Cela permettrait de lier en partie le recrutement à la préprofessionnalisation. Mais il n'est pas non plus exclu de prendre en compte d'autres critères telle que la situation sociale. Le recrutement en deux temps garantirait l'existence d'un domaine de formation universitaire lié à l'enseignement, qui orienterait les prérecrutés vers les IUFM. L'une des propositions de la CDIUFM pourrait être travaillée dans ce sens. En effet, le schéma prévoit un pé-recrutement en licence en nombre très élevé, correspondant à minima au nombre de besoins. Il propose une licence disciplinaire qui intègre des dimensions préprofessionnelles (épistémologie, didactique, histoire des disciplines, ainsi que des stages et analyses de pratiques). Puis deux années de formation disciplinaires et professionnelles pleines et entières, suivies d'une année d'entrée dans le métier à mi-temps pour la titularisation. Seule la place du concours n'est pas déterminée, bien qu'il soit envisagé d'être ouvert à tous, y compris à ceux n'ayant pas été prérecrutés. Un accompagnement renforcé à l'entrée dans le métier pourrait alors être effectué.

► Un master pour tous via la formation continue

La formation tout au long de la carrière et de la vie a été actée à travers le Droit individuel à la formation (DIF). Actuellement les dispositifs de formation continue sont largement insuffisants au regard des besoins. Les exigences du système éducatif sont de plus en plus fortes. Les enseignants doivent être en capacité d'en mesurer les évolutions, de s'y adapter et de les anticiper afin de toujours mieux éclairer les apprentissages pour les élèves. Mais la formation continue ne permet pas d'améliorer la qualification des enseignants ni même d'assurer leur mobilité professionnelle. Si demain tous les nouveaux enseignants ont un master, le reste de la profession doit également pouvoir y accéder. Le master, qui est déjà une référence au niveau européen, va le devenir pour la mobilité interne à l'Éducation nationale (formateur, personnel de direction, changement de niveau d'enseignement...) et pour la reconversion professionnelle. La formation continue doit donc permettre à chaque

enseignant qui le souhaite d'obtenir un master. Cela suppose d'augmenter très significativement les offres de formation et de mettre à la disposition des enseignants de nouvelles formes de congés de formation.

Évidemment, toute réforme de la formation a un coût. Les revendications pour l'obtention d'un master pour tous, la préprofessionnalisation, l'amélioration de la formation initiale et continue, ne pourront se concrétiser à moyens constants. Il faut une véritable volonté politique et budgétaire pour faire avancer ces revendications. Aujourd'hui, l'enjeu est de proposer une formation plus en prise avec les besoins du métier, en lien avec la recherche, reconnue par un master et permettant de revaloriser les carrières, tout en conservant les concours de recrutement des enseignants.

Ces questions sont l'affaire de tous. C'est donc avec l'ensemble de la profession que le SNUipp fera avancer les revendications. ■

Aline Becker

La laïcité est... juste un peu morte

Le 20 décembre 2007 à Latran (Rome), c'était juste un discours.

Le 14 janvier 2008 à Ryad (Arabie Saoudite),

c'était juste encore un discours.

Le 13 février 2008 au CRIF (Paris), c'était juste un dîner.

La laïcité est juste un peu morte

L'ancien ministre de l'intérieur et des cultes devenu président de la République a, en trois discours, affiché sa volonté de vouloir « repenser » la laïcité.

A Rome, devant les autorités catholiques il réaffirme les racines chrétiennes de la France, rappelle que les religions constituent un atout et se prononce pour une laïcité positive.

Trois semaines plus tard à Ryad, devant les membres du conseil consultatif saoudien, tous nommés par le roi, il souligne l'héritage civilisateur des religions et célèbre « Dieu qui n'asservit pas l'homme mais qui le libère ». Tout cela sera réaffirmé et explicité lors dîner du CRIF à Paris où devoir de mémoire et enseignement de l'histoire furent largement confondus. Qu'on ne s'y trompe pas, Nicolas Sarkozy n'a jamais caché sa volonté de « toiletter » la loi de 1905 dans son ouvrage *la Religion, la République, l'espérance* (Cerf 2004) il écrivait déjà : *la dimension morale est plus solide, plus enracinée lorsqu'elle procède d'une démarche spirituelle, religieuse, plutôt que lorsqu'elle cherche sa source dans le débat politique ou dans le modèle républicain.*

Fidèle à sa stratégie, le président frappe fort et rapidement. Il tente ainsi d'imposer son tempo, et pense marginaliser tous ceux qui ne seraient pas subjugués par tant de modernité, sans hésiter à fouler du pied quelques principes républicains.

Quand notre Président déclare : « Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé, même s'il est important qu'il s'en approche, il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie portée par l'espérance. », il ne fait pas que réaffirmer sa pensée ; il s'affranchit surtout du devoir de neutralité exigible par tous ceux qui représentent ou servent la République et en particulier le premier d'entre eux.

En transgressant cette neutralité, notre Président inverse les rapports qui avaient prévalu depuis 1905 entre la République et l'église catholique romaine.

Quant à ceux qui la servent, et en particulier les enseignants, choqués par ces propos, et surpris par cette hiérarchie éthique, ils n'oublieront pas le sacrifice du jeune Guy Môquet qui fit le choix radical du bien contre le mal dans un engagement que l'espérance portait.

Ce même Guy Môquet, dont il exigeait, dès le 16 mai, que nous lisions en classe sa dernière lettre.

D'une laïcité qu'il souhaitait ouverte et apaisée dans son ouvrage cité précédemment et offert au Pape Benoît XVI, Nicolas Sarkozy veut maintenant une laïcité positive. On admirera en trois ans l'avancée de la réflexion présidentielle...

Mais cette laïcité positive mérite qu'on s'y arrête, car elle laisse supposer que cette laïcité est la même que celle de 1905 mais en mieux car positive.

Dès lors toute personne qui en contestera le principe sera de fait rejeté dans le camp des partisans d'un laïcité forcement négative ou pire dans le camp des laïcs, osons le mot, intégristes de la loi de 1905.

C'est toute la force de la stratégie sarkozienne. Car pour notre président, la laïcité n'est défendable ou mature que si elle ne se coupe pas de ses racines chrétiennes et qu'elle

n'oublie pas de les valoriser. Notre République laïque doit comprendre l'intérêt de l'homme qui croit car c'est un homme qui espère et que les religions doivent être perçues comme des atouts.

Quelle est belle cette vision de la France ramenée à un arbre qui plongerait ses racines dans son histoire ! Mais à vouloir n'y voir qu'une grosse racine, on oublierait que dans notre « espace français » sous les pieds des 60 millions vivants, un milliard d'hommes ont, avant nous, vécu, travaillé, agi et laissé des héritages à notre immense patrimoine. Et comme le disait Fernand Braudel n'oublions pas qu'ils restent présents « sous le pied des vivants ».

C'est ce patrimoine que nous tentons par notre enseignement de transmettre à l'abri de tous dogmes et dans le respect des lois républicaines et de ses valeurs.

La laïcité mature de notre président atteint ses limites quand il affirme que *la République maintient les congrégations sous une forme de tutelle, refusant de reconnaître un caractère culturel à l'action caritative.* Par ces quelques mots, nous rentrons dans le vif de la rupture sarkozienne. La voilà donc, cette laïcité positive qui souhaite élargir la notion d'association culturelle en association hybride (culturel, culturel, caritative et social) qui permettrait à ces associations ou sectes reconnues religions de recevoir un financement public.

Si un service public ne peut et ne doit remplacer une religion, aucune religion ne pourra remplacer un service public. La lutte pour la santé, l'éducation, la culture engage tous les citoyens : croyants, non croyants, athées. Briser les services publics et la laïcité ouvrira triomphalement la porte aux communautarismes religieux, sexuels et autres.

Sauvegarder la laïcité de la République... un combat du XXI^e siècle. ■

Yves Briand

APPEL LAÏQUE À SIGNER EN LIGNE SUR NOTE SITE (136 141 signatures au 11 mars 2008)

Les organisations et personnalités signataires rappellent solennellement que, selon l'article 1^{er} de la Constitution, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Ces quatre termes indissociables définissent des principes qui s'imposent à tous, au premier rang desquels le Président de la République. Or, les déclarations récentes de Monsieur Sarkozy, mêlant ses convictions personnelles et sa fonction présidentielle, portent atteinte à la laïcité de la République. ■ La mise en cause de ce principe constitutionnel indispensable à la paix civile est inacceptable. Depuis 1905, grâce à la loi de Séparation des Églises et de l'État, la République assure à chaque citoyen la liberté de conscience, garantit sa liberté de croire ou de ne pas croire et de pratiquer le culte de son choix, de n'en pratiquer aucun ou de pouvoir en changer. Elle permet ainsi de vivre ensemble, dans le respect de chacun, quels que soient ses origines, ses choix philosophiques ou ses convictions religieuses. ■ Dans notre République et notre société multiculturelle, la diversité doit être richesse et non source de conflit. Pour cela, la laïcité, assurant l'égalité en droit des citoyens dans le respect des lois de la République, permet à la fois l'expression du pluralisme des convictions et la recherche de valeurs communes pour construire une communauté de destin. ■ Dans un monde aujourd'hui global et de plus en plus complexe, où se multiplient les voies d'accès à l'information et aux connaissances, et où explose la médiatisation des événements et de la pluralité des représentations du monde, seule la laïcité permet l'émancipation de tous en favorisant le libre accès au savoir et à la culture et le discernement de chacun pour un libre choix de vie, par une démarche rationnelle et critique faisant toute leur place au doute, à l'imagination et à la créativité. ■ C'est pourquoi, les organisations et personnalités signataires s'opposeront à toute tentative qui mettrait, de fait, en cause la laïcité par une modification du contenu de la loi de 1905. À l'heure où nos concitoyens éprouvent des difficultés et des inquiétudes croissantes, elles les appellent à promouvoir la laïcité comme une exigence partagée avec la ferme volonté de bâtir ensemble une société où la justice sociale assurera, quotidiennement, pour toutes et pour tous, la liberté, l'égalité et la fraternité.



C'est toutes et tous ensemble qu'il faut lutter!

Des milliers de postes en moins, la diminution, allant vers la disparition, des Zones d'Éducation Prioritaire, l'accroissement de la charge de travail des enseignants, l'augmentation des effectifs par classe et des salaires toujours gelés (qui peut se satisfaire des 0,8 % annoncés!), c'est le tableau noir de l'Éducation nationale.

Dernier gros bastion des services publics à abattre, c'est autant par l'idéologie que par les moyens budgétaires que le gouvernement a décidé de faire plier les personnels.

« Les grandes orientations de la réforme pour l'école primaire » de Darcos est un mélange entre une politique d'ajustement de l'école aux diminutions massives de personnels et une volonté de retour à l'ordre moral.

Du « debout » au son de la Marseillaise au vouvoiement à l'enseignant en passant par « nul n'est censé ignorer la loi », on se dirige à marche forcée vers une école qui opprime,

qui sanctionne et ne laisse aucune chance à ceux et celles qui ne rentrent pas dans le moule pré-établi.

Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit : la mise en place par des textes officiels d'une école à deux vitesses : en effet, les premiers à payer le prix fort de ces restrictions budgétaires seront les personnels et les élèves des écoles de quartiers populaires. Les personnels parce qu'il va leur être demandé des résultats (toujours et encore des résultats!) avec des moyens amputés et sans possibilité de répondre matériellement aux besoins de chaque enfant. Les élèves parce que l'angoisse et la révolte face à leur propre difficulté dans un contexte de mise en concurrence et de résultats, vont peu à peu leur faire perdre pieds et ils trouveront des réponses dans un rejet de l'école dont les premiers à trinquer seront leurs enseignants.

Depuis des mois, les enseignants ont à plusieurs reprises investi la rue, seuls ou avec les salariés d'autres secteurs, afin d'exprimer leur ras-le-bol face à la vie qu'on leur propose : des conditions de travail en constante dégradation, des salaires dérisoires au regard des millions qu'empochent les actionnaires, des retraites dont la perspective devient de plus en plus une chimère. Pourtant, dans chacune de ces mobilisations, s'est exprimée la colère mais aussi une sorte de découragement face à des journées d'action éparpillées qui

ne peuvent être des réponses sérieuses au regard de l'ampleur des attaques portées par le gouvernement.

Ne pas renoncer, c'est porter à tous les niveaux nos revendications : sur les salaires avec l'ensemble des salariés mais aussi sur notre secteur qui subit depuis plusieurs semaines des coups sans précédents.

Les propositions d'action faites aux enseignants pour cette rentrée de mars (le 18 février, les collègues du secondaire en grève, le 19, les collègues du primaire en rassemblement et le 17 ou 18... mai (!) une manif tous ensemble) sont tout bonnement scandaleuses et incompréhensibles. Du primaire à l'université en passant par le secondaire, nous avons bien conscience que les restrictions budgétaires nous touchent toutes et tous de plein fouet et qu'il n'y a absolument aucune raisons objectives pour que le 18 mars ne soit pas une journée de grève de l'ensemble de l'Éducation nationale, une première journée qui en appelle rapidement une autre.

Notre responsabilité est aujourd'hui de rendre possible la convergence des luttes, de rendre concrets dans notre secteur une première victoire, un premier coup d'arrêt aux politiques de destruction du service public d'éducation. ■

Armelle Pertus





Ensemble !



La politique mise en œuvre depuis l'élection de N. Sarkozy, dans la continuité des politiques précédentes, s'attaque de front aux services publics, aux règles de gestion collectives des carrières, aux solidarités.

Après, entre autres, les lois Fillon sur les retraites de 2004 et sur l'éducation de 2006, nous sommes aujourd'hui confrontés à tout un arsenal de projets, de lois et décrets qui modifient peu à peu le quotidien de notre vie professionnelle et privée.

Cela se traduit par une augmentation généralisée de la précarité. Aujourd'hui, il devient difficile de se projeter dans l'avenir.

La fonction publique n'est pas épargnée. Le recours à des dizaines de milliers d'emplois précaires dans nos écoles en est une illustration. Les projets sur la mobilité des fonctionnaires qui dans les faits ouvriront la possibilité de plans sociaux dans la fonction publique, en sont une autre.

Dans la même idée, les propositions concernant les rémunérations accentuent l'individualisation des traitements par le recours aux primes et indemnités au détriment de l'augmentation de la valeur du point d'indice permettant une augmentation pour tous.

Les 15 milliards de cadeaux fiscaux aux plus fortunés, les multiples exonérations de charges pour les entreprises s'accompagnent par une suppression massive d'emplois publics, une réduction des missions des services publics.

Dans notre secteur, pour ne prendre que le traitement de la difficulté scolaire, les solutions proposées sont avant tout un affichage politique au moindre coût faisant porter la responsabilité de la réussite sur les enseignants qui seront évalués sur les résultats obtenus. Dans le même temps, on ne touche pas aux effectifs, on ne permet pas le dédoublement des classes, on s'attaque à la scolarisation des plus jeunes à l'école maternelle, on ne développe pas la formation, on ne s'appuie pas sur les RASED... qui seraient de nature à agir plus efficacement mais qui ont un coût tout autre certes mais combien nécessaire au regard du besoin du développement de l'intelligence dans le développement économique actuel.

Dans cette situation le syndicalisme a un défi à relever. Être capable non seulement de résister à cette force tout en avançant ses propres propositions.

► L'implication de l'ensemble des salariés et au-delà est nécessaire

Dans cet objectif, la FSU recherche à construire des mouvements unitaires pour garantir l'unité des salariés. Elle a ainsi joué un rôle déterminant dans la construction des grèves fonction publique du 20 novembre et du 24 janvier qui ont contraint à l'ouverture de négociations et à une augmentation du point d'indice, même si elle est très insuffisante. C'est la même démarche qui nous conduit à appeler à participer à la journée d'action sur les retraites le 29 mars prochain.

Sur la suppression du samedi matin, le SNUIPP a voulu associer l'ensemble des collègues à la réflexion comme à la décision finale sur les propositions concernant les élèves et les enseignants.

Le SNUIPP92 a réuni plus de 2000 collègues au premier trimestre et poursuit ces rencontres au second trimestre. Ainsi, plus d'un enseignant sur quatre aura participé aux réunions d'information syndicale, aux échanges parfois contradictoires sur l'analyse de la situation ou sur les mobilisations à construire. Cette participation massive est déjà une forme importante de mobilisation. Concernant l'action, nous savons qu'il faut un haut niveau de mobilisation. Le seul recours à la grève ne permet pas toujours d'atteindre ce niveau.

Dans toutes les réunions d'autres initiatives sont demandées : campagne d'opinion, manifestation nationale... Ces modalités d'action ne s'opposent pas entre elles. L'essentiel étant qu'elles soient mises en œuvre par le plus grand nombre et qu'elles permettent réellement de faire avancer nos revendications. Cette année, l'école primaire est au centre du discours éducatif. Programmes, samedi matin, évaluation, scolarisation en maternelle, RASED, laïcité... durant la semaine d'action du 12 au 19 mars les enseignants du 1^{er} degré s'adresseront aux parents d'élèves et plus largement à l'opinion sur leurs propositions. Durant cette même semaine, les enseignants des collèges et lycées seront en grève contre les diminutions de leurs dotations horaires globales et les propositions du rapport Pochard sur leurs métiers. Nous nous retrouverons à nouveau ensemble lors d'une manifestation nationale de l'éducation à la mi-mai. ■

**C. Potvin (HT), P. Rabineau (HT),
Y. Briand (UA), P. Dupont (UA),
E. Racofier, P. Houdu (HT), J. Lizé (HT),
E. Philippart (HT), K. Elizondo,
E. Mathonnière (UA), A. Becker (HT),
C. Vergniol (HT), A. Guignon**

Devoir de mémoire ? Travail d'histoire !

Le 13 février, lors du dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), Nicolas Sarkozy a décidé, sans consulter personne, « de confier à chaque élève de CM2 la mémoire d'un enfant français victime de la Shoah ».

En fait, notre président avec cette annonce, nous demande à nous, les enseignants, d'entraîner les enfants d'aujourd'hui dans le malheur des enfants juifs passés.

Pour quelles raisons des enfants de 10 ans auraient-ils à porter ce si lourd fardeau ? Cela reviendrait à faire croire qu'ils sont coupables. Mais de quoi ? D'appartenir à un pays dont une partie de la population a toléré, participé, à ce crime contre l'humanité ? Ce n'est pas concevable monsieur le président. Et qui va porter la mémoire des Arméniens ? Des Rwandais ?... En quoi et de quel droit il faudrait accorder plus de poids à la mémoire de l'un ou de l'autre ?

Alors, bien sûr, nous nous devons d'enseigner la Shoah afin de ne pas oublier et surtout de comprendre ce qui s'est passé, à quel moment et ce qui fait qu'aujourd'hui notre monde est tel qu'il est. Cependant, il faut être prudent car cette partie de l'histoire, tout comme celle de la guerre d'Algérie par exemple, reste difficile à enseigner. Il faut veiller à la prise de conscience rationnelle des faits avant de faire d'intervenir les sentiments qui empêchent la connaissance.

L'Institut national de recherche pédagogique (INRP) a d'ailleurs enquêté dans des collèges en ZEP et une élève de 3^e a expliqué qu'elle ne savait plus quoi penser. En effet, elle était touchée et émue par ce qu'elle apprenait en cours sur Primo Lévi et en même temps, elle comprenait les revendications des Palestiniens. Elle se sentait perdue et déchirée entre ces deux pensées. Cet exemple montre qu'il faut enseigner la Shoah mais aussi l'histoire coloniale et la prise en compte d'autres mémoires, non pas dans le cadre



d'une concurrence mémorielle mais en prenant en compte chacun de ces sujets au cours de l'année comme constituants les pages vives de l'histoire nationale du XX^e siècle (1). Cet exemple prouve aussi qu'il faut avoir une certaine maturité pour ne pas mélanger tous les sujets d'histoire et prendre de la distance.

Sur la Shoah, les risques sont donc multiples : ne pas en parler, mal en parler ou en parler trop tôt. Sur ce dernier point, Henry Rousso, parle même d'hypermnésie. En effet, le surinvestissement sur cette question d'histoire peut amener à un effet de saturation ou même de banalisation, ce qui revient à l'effet inverse de l'effet envisagé.

L'enseignement de l'histoire doit avoir pour objectif de donner à tous les élèves la capacité d'exercer un regard critique sur le monde qui les entoure.

Une Commission se réunit actuellement afin de réfléchir à la transmission de la mémoire de la Shoah. Le Snuipp regrette qu'il n'y ait aucun enseignant présent et demande à rencontrer Mme Hélène Waysbord-Loing qui est en charge de cette mission. Malgré ce manque de concertation, nous attendons de cette commission qu'elle décide d'aborder cette partie du programme d'un point de vue historique et non d'un point de vue sentimental.

À la veille des élections municipales, nous pouvons tout de même nous interroger sur cet effet d'annonce prononcé par Nicolas Sarkozy. Quel peut être l'intérêt pour lui de jouer sur l'émotion d'une partie de l'électorat ? Nous en avons tous une vague idée. ■

Kattaline Elizondo

(1) Benoît Falaize, professeur d'histoire chargé de recherche à l'INRP

Dernière minute : Lors de sa première réunion, le 27 février, la commission a tout de suite évincé « l'intuition présidentielle » de confier la mémoire d'un enfant juif victime de la Shoah à chaque élève de CM2. Sa présidente, Hélène Waysbord-Loing, Inspectrice générale et responsable de « La maison d'Izieu » a assuré que la commission réaliserait « un document de référence, opérationnel qui proposera des orientations et des outils pour aider les enseignants et les informer des dérives possibles ». Ce document devrait être rendu dans un délai de 2 mois. Rendez-vous donc fin avril pour plus d'informations.



Négociations salariales : Les stratégies de l'évitement

Les questions des salaires et du pouvoir d'achat, dans le public comme dans le privé, sont au cœur de l'actualité. Par l'absence de réponses crédibles aux préoccupations des salariés à ce niveau, elles sont largement à l'origine de la baisse de popularité du gouvernement actuel.

Ainsi dans la fonction publique après deux journées de fortes mobilisation lors des grèves du 20 novembre et du 24 janvier, les résultats ne sont pas à la hauteur des enjeux. Même si ces mouvements ont permis d'obtenir 0,3% d'augmentation du point d'indice en octobre qui s'ajoute aux 0,5% initiaux du 1^{er} mars, nous sommes loin des 1,6% de l'inflation et encore plus loin de toute idée de

rattrapage. Les 1 à 4 points octroyés aux catégories C correspondent à ce qu'impliquera la revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2008, quant à la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), elle n'existe que parce que le gouvernement refuse l'indexation du point d'indice sur l'inflation. De plus, en l'absence d'accord, le gouvernement n'exclurait pas de revenir à la version initiale de ses propositions (0,5% initial au lieu de 0,8%). Ce qui constituerait une première dans ce qui relève plus d'un chantage que d'un dialogue social.

En divisant en deux parties l'accord, le gouvernement a obtenu l'acceptation de plusieurs syndicats sur une de ces parties. Ainsi, si l'ensemble des syndicats ont refusé de signer la partie concernant la revalorisation du point d'indice de 0,8%, quatre syndicats (CFDT, CFTC, CGC, UNSA) ont accepté de signer tout ou partie des autres dispositions de l'accord : sur la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), sur la monétisation des comptes épargne temps (CET) ou encore des mesures salariales pour les bas salaires. Les réponses gouvernementales n'étant visiblement pas à la hauteur des enjeux, le gouvernement a continué d'utiliser jusqu'à la caricature les possibilités de divergences syndicales. Ainsi, après avoir demandé aux organisations syndicales de se prononcer pour le 20 février sur le projet de protocole, le Ministre de la fonction publique a adressé, le soir même du 20, une nouvelle version de

ce projet (d'ailleurs légèrement réécrit) et comportant cette fois ci trois relevés de conclusions (négociations salariales, indemnisation des compte épargnes temps, et amélioration des politiques sociales). Un des relevés pouvant être lui-même découpé en plusieurs volets, chaque volet pouvant être signé indépendamment des autres : Une vente par lots en quelque sorte !! Il est d'ailleurs systématiquement prévu la mention de suivi des accords réservés aux signataires qui avait été abandonnée dans les versions précédentes, signe que des tractations ont eu lieu.

Ce contexte particulier et l'enjeu important que constitue la question des salaires et du pouvoir d'achat auxquels sont liés d'autres revendications (retraites, franchises médicales...) avait conduit la FSU 92 à relancer avant les congés les autres Unions Départementales pour fixer une initiative pour la défense des salaires, du pouvoir d'achat et de l'emploi public sur le département qui pourrait prendre la forme d'un rassemblement. La CGT 92 et Solidaires 92 étaient intéressés, l'UNSA renvoyant toute forme d'action après la nouvelle réunion des Unions Régionales (URIF) devant se réunir début mars. Nous relancerons donc à la rentrée nos partenaires sur cette initiative et en fixer les cadres et les modalités. ■

Robert Riquois
Secrétaire de la FSU 92



Équité et transparence

Ces deux mots sont essentiels pour assurer le respect du paritarisme. L'engagement des délégués du personnel du SNUipp permet à chacun d'être informé, écouté, aidé dans ses démarches.

Mouvement

Le mouvement départemental est une des opérations administratives les plus importantes, non seulement par sa complexité et le nombre de participants, mais aussi à cause de ses répercussions sur l'organisation des écoles. Essentielle aussi au plan individuel pour les collègues concernés. Chaque année, vous êtes très nombreux à nous solliciter. De la simple vérification des barèmes et des vœux au suivi de situations particulières, les délégués du personnel consacrent de nombreuses heures pour veiller à ce que l'équité soit respectée tout au long de cette opération administrative. L'an passé, elle a concerné 2813 collègues, dont les demandes étaient rassemblées dans un document de près de plusieurs milliers de pages.

Comme pour chaque opération, le SNUIPP essaie de vous informer le plus efficacement et le plus rapidement possible (permanences téléphoniques, courrier, site du SNUipp92, circulaire aux écoles). C'est ainsi que chaque année, nous diffusons l'intégralité du mouvement. La communication des résultats, avec l'ensemble des barèmes permet d'assurer la transparence dans les affectations, chacun pouvant ainsi vérifier que les règles ont été respectées.

Statistiques 2007 :

- ▲ 2813 participants ont émis 74896 vœux
- ▲ 1318 ont été satisfaits (46,85%)

Nous donner les moyens de contrôler

Pour repérer et faire rectifier d'éventuelles erreurs, il nous est indispensable d'avoir à notre disposition les informations vous concernant : c'est à partir de la comparaison des éléments que vous nous communiquez avec les documents fournis par l'administration que nous sommes en mesure d'effectuer des vérifications efficaces.

C'est pourquoi il est important que vous nous adressiez une copie de vos demandes et des rectificatifs éventuels adressés à l'administration (vœux et barème, autorisation d'exercer, priorité...).

Assurez-vous de nous avoir précisé vos coordonnées téléphoniques ou internet afin que nous puissions vous contacter rapidement en cas de besoin.



SNUipp 92

é.l. : 01 47 24 16 40

fax : 01 47 25 52 49

mel : snu92@snuipp.fr

<http://92.snuipp.fr>

Infos pratiques

Vous avez la possibilité de calculer votre barème et de connaître les barèmes des postes de l'année passée sur notre site <http://92.snuipp.fr>.

Les résultats 2008, individuels et par commune, seront également disponibles à l'issue de la CAPD prévue pour le 15 mai 2008.

Pour y accéder, vous devez connaître votre code SNUipp.

Ce numéro personnel figure sur votre carte syndicale (les non-syndiqués peuvent nous contacter afin que leur code leur soit adressé).

Le « pense-bête » des opérations administratives

- ▲ consulter les circulaires pour "coller" aux procédures
- ▲ être attentif aux délais
- ▲ conserver une copie des demandes
- ▲ fournir les justificatifs nécessaires
- ▲ contrôler les récépissés ou confirmations : informer l'administration en cas d'erreur
- ▲ adresser au SNUipp une copie de vos démarches
- ▲ penser à préciser vos coordonnées complètes

Disponibles à la section



Kisaitou 2007

Syndiqué : 25 €

Non syndiqué : 32 € + 3,77 € pour les frais de port.



Le Kisaitou de l'Altoséquanais

3^e version Juin 2007

Il précise les règles et barèmes applicables dans notre département



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME



BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit  Mutuel
Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant Paris Quartier Latin

69, boulevard Saint Germain – 75006 Paris – Tél : 0620 37 20 20* – E-mail : cme.paris5@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant Paris Haussmann

35 b, rue de Provence – 75009 Paris – Tél : 0620 09 98 70* – E-mail : cme.paris9@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant Versailles

80, rue de la Paroisse – 78000 Versailles – Tél : 0620 09 99 78* – E-mail : cme78@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant Essonne

314, square des Champs Elysées – 91080 Courcouronnes – Tél : 0620 20 64 00* – E-mail : cme91@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant Paris La Défense

GMIT – 2, place de La Défense – 92063 La Défense – Tél : 0620 09 99 98* – E-mail : cme92@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant Créteil

62, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny – 94000 Créteil – Tél : 0620 09 99 61* – E-mail : cme94@creditmutuel.fr